
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2016

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 24/06/2016

L'an deux mille seize, le 1^{er} juillet à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Corentin ODIN

Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. Corentin ODIN est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 29 avril 2016.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Accueil des Conseillers départementaux :

- Monsieur le Maire accueille Clothilde ROBIN et Jérémie LACROIX, élus au Conseil Départemental pour notre canton. Un tour de table de présentation est fait.
- J. LACROIX et C. ROBIN présentent les nouvelles modalités d'aide financière pour les communes mises en place par le Conseil Départemental depuis le début de leur mandat. Les dossiers en cours pour Saint Germain sont évoqués : enveloppe de solidarité, voirie, PLU, EAGB.
- C. ROBIN et J. LACROIX rappellent qu'ils sont disponibles pour toutes questions lors de leurs permanences respectives ou sur rendez-vous.

Voirie :

- Les travaux commenceront fin juillet par le bouchage des trous et l'enrobé à chaud pour la montée de l'église. Les bicouches se feront en septembre pour le croisement et la route au niveau des Trèves, un chemin à Fénier suite à des travaux, un chemin aux Trèves, le chemin des Oiselières, la route Troncy-Relat, le croisement de Verlaine et le chemin entre la Madone et le lotissement. C'est l'entreprise Thivent qui effectuera l'ensemble de ces travaux pour 47 339.95 € HT (soit la fin du programme de voirie 2015 et le programme 2016 en intégralité).

- Le programme de voirie 2017 est évoqué ainsi que la possibilité de solliciter une aide au titre des amendes de police afin de mettre en place des ralentisseurs à l'entrée du village et de sécuriser le parking de la mairie. La commission voirie sera consultée et des devis seront établis pour septembre, les dossiers de demande de subvention pour 2017 devant être déposés auprès du Conseil Départemental avant le 30.09.2016.

Bâtiment :

- Les travaux de la salle des Bruyères (mur, sol et mise aux normes des sanitaires) auront lieu la deuxième quinzaine de septembre. Les associations qui utilisent habituellement la salle seront averties par courrier et pourront se réunir à la salle des fêtes si elles le souhaitent.
- La porte de la chaufferie de l'église sera changée pour 582.20 € HT (SARL Dubessy). Le Conseil Municipal approuve une DM pour ouvrir des crédits sur l'opération 120 : Eglise pour 1 00.00 € par un virement de l'opération 105 : Mairie.
- Une deuxième entreprise doit faire un chiffrage pour l'assainissement de la mairie suivant la solution retenue par le bureau d'étude Pôle Géo. Une fois le dossier complet, une demande d'aide sera déposée auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne via Charlieu-Belmont Communauté.

Achat de parcelles :

- Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour faire une proposition d'achat, pour 0.20€/m², de la parcelle cadastrée A52, située derrière la mairie et contiguë aux parcelles achetées le long du chemin dit du « Grapillon ». Les actes seront rédigés par la mairie qui prendra en charge les frais.

Extension du réseau d'eau vers Vis et Buisson :

- Une rencontre a eu lieu en mairie le 25 juin avec les 9 propriétaires concernés par une possible extension du réseau d'eau vers les hameaux des Vis et Buisson. 8 propriétaires sont intéressés pour participer au coût de l'extension et bénéficier du raccordement au réseau d'eau potable qui reviendrait environ à 4 000.00 € par propriétaires (hors droit de branchement). Il a été rappelé que les personnes ne s'engageant pas au moment des travaux ne pourront pas bénéficier d'un raccordement ultérieur sans s'acquitter de la même participation que leurs voisins.

Intercommunalité :

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions de mise à disposition de l'agent technique.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Charlieu-Belmont Communauté pour prendre part à l'informatisation groupée des bibliothèques (coût résiduel d'acquisition du logiciel : 287.50 € par commune, coût de maintenance : 150.00€ / an et par commune).
- Le Conseil Municipal prend connaissance de la charte zéro phyto proposée par Charlieu-Belmont Communauté. Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer pour l'instant car les moyens substituables aux produits phytosanitaires ne sont, à ce jour, pas adaptés à l'utilisation d'une commune comme Saint Germain. Le Conseil Municipal s'engage toutefois à une utilisation raisonnable et raisonnée de ces produits qui ne sont utilisés que sur des surfaces très réduites.

Divers :

- Le Conseil Municipal approuve la mise à jour de la délibération du 26/03/2010 ouvrant l'IAT au poste d'agent technique et de secrétaire de mairie, quel que soit le grade de l'agent en fonction.
- Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier d'un administré refusant l'installation d'un compteur électrique Linky dans sa résidence du fait des possibles impacts des ondes sur la santé. La commune de Saint Germain ne sera concernée qu'en 2020 ou 2021.
- Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du Conseil Départemental de la Loire et du SYTRAL concernant le transport scolaire. Le bus de la Loire n'a plus assez de places libres pour accueillir les élèves du Rhône ; le SYTRAL ne souhaite pas prendre en charge la création d'un service pour ces élèves scolarisés en dehors du département du Rhône. La prise en charge des enfants de Saint Germain et Belleroche est assurée aux mêmes horaires et avec le même fonctionnement que l'an passé (deux tournées le matin, une seul le soir à 16h30).

Prochaine réunion le 23/09/2016.

Le Maire
Yves CROZET